



Conseil Communautaire
23 juin 2022
Authume - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 57
Nombre de procurations : 16
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 17 juin 2022
Date de publication : 1^{er} juillet 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) : D. Bernardin, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.L Bonin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, N. Gomet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 60/22

Objet

Modification des Lignes
Directrices de Gestion pour
le personnel de la
Communauté
d'Agglomération du Grand
Dole

Secrétaire de séance

Stéphane CHAMPANHET

Rapporteur :

Isabelle MANGIN

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à J.B Gagnoux, M. Berthaud à C. Bourgeois-République, F. Dray à J.P Fichère, D. Germond à P. Jaboviste, I. Girod à J.P Cuinet, J. Gruet à I. Delaine, L. Jarrot-Mermet à N. Herrmann, J.P Lefèvre à C. Riotte, M. Mbitel à J. Péchinot, M. Mirat à N. Jeannet, C. Nonnotte-Bouton à S. Marchand, H. Prat à N. Gomet, J.M Rebillard à S. Champanhet, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à A. Douzenel, P. Viverge à A. Hamdaoui.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

C. Demortier, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, O. Gruet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Mathez, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion,

Vu l'avis du Comité Technique du 17 juin 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°21.12.07.62 du 12 juillet 2021 approuvant les Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Dole à compter du 1^{er} août 2021 et pour une durée de 6 ans,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°21.12.07.48 du 12 juillet 2021 approuvant l'adhésion de la Ville de Dole aux services communs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Vu la convention n° GD48/21 du 2 novembre 2021 d'adhésion aux services communs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Considérant le transfert des agents de la Ville de Dole qui exercent la totalité de leurs missions pour les services communs à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis le 1^{er} janvier 2022,

Considérant la mise à disposition des agents de la Ville de Dole qui exercent une partie de leurs missions pour les services communs à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis le 1^{er} janvier 2022,

Considérant la modification des effectifs au sein de la Ville de Dole, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis le 1^{er} janvier 2022 et ainsi l'affiliation de la Ville de Dole et du Centre Communal d'Action Sociale au Centre de Gestion du Jura puis la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Centre de Gestion du Jura,

Les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines arrêtées dans un document annexé à la délibération du Conseil Communautaire n° GD55/21 du 29 juin 2021 doivent être modifiées et notamment la partie 4 relative à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels et plus précisément la partie 4-2 relative à la promotion interne.

Compte-tenu des évolutions des effectifs au sein de nos collectivités : Ville de Dole, Centre Communal d'Action Sociale et Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les promotions internes concernant les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole seront déterminées selon les critères énoncés dans le document qui était annexé à la délibération du Conseil Communautaire n° GD55/21 du 29 juin 2021 (page 37) et les promotions internes concernant les agents de la Ville de Dole et du Centre Communal d'Action Sociale seront déterminées selon les critères énoncés dans les lignes directrices de gestion relevant du Centre de Gestion du Jura.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la modification du document relatif aux Lignes Directrices de Gestion et notamment la partie 4-2 relative à la promotion interne telle qu'énoncée ci-dessus.

Fait à Authume,
Le 23 juin 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

